

10. LE BUNGALOW 1950-1975

HISTORIQUE

Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs programmes d'aide à l'habitation favorisent l'essor des bungalows, ces pavillons unifamiliaux de plain-pied, dans le contexte du baby-boom et de l'expansion des banlieues. Les volumes, les plans et les matériaux sont uniformisés, ce qui diminue les coûts de construction et permet aux jeunes familles d'acquiescer une demeure. Ses formes sont diverses et se détachent du langage de l'architecture classique, empruntant davantage au modernisme. Le modèle québécois diffère des modèles américains puisque, comme les fondations sont nécessaires pour des raisons climatiques, on choisit de diminuer la superficie de l'empreinte au sol au profit d'un sous-sol aménagé et fonctionnel. Le bungalow est en général implanté dans des développements périurbains, sur des terrains de grandes dimensions.

Au Saguenay, la brique jaune domine dans les quartiers de bungalows de cette époque.

VARIANTES



CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

VOLUMÉTRIE

- » Maison de plan rectangulaire ou en «L»;
- » Un seul niveau de plancher avec sous-sol aménagé;
- » Toiture à deux (voir photo 1961) ou quatre ① versants à pente faible;
- » Faible exhaussement du rez-de-chaussée ②, mais sur terrain rehaussé (voir photo 1961);
- » Disposition asymétrique des ouvertures en façade et murs-pignons sur les côtés ou en façade.



REVÊTEMENTS

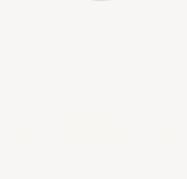
Toiture

- » Bardeaux d'asphalte ③.



Murs

- » Pierres de taille granitique ④ ou calcaire ⑤;
- » Briques d'argile ⑥ avec appareillages variés ⑦;
- » Lambris (planches verticales) de bois peint ⑧;
- » Clin de fibre de bois (Masonite) peint ⑨.



PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR RÉNOVER

- » Il vaut toujours mieux entretenir que réparer et il vaut toujours mieux réparer que remplacer;
- » Respecter le style et l'époque du bâtiment en termes de volumétrie, de disposition des portes et des fenêtres sur les façades, de types de revêtements sur les murs et la toiture, de modèles de fenêtres, d'ornementation et de couleurs;
- » Recourir à des interventions réversibles qui n'affecteront pas de manière définitive le bâtiment;
- » Considérer une rénovation de qualité comme un investissement à long terme;
- » Consulter un professionnel ou un inspecteur en bâtiment de la Ville de Saguenay en cas de doute ou de travaux majeurs.

Information: 418 698-3112



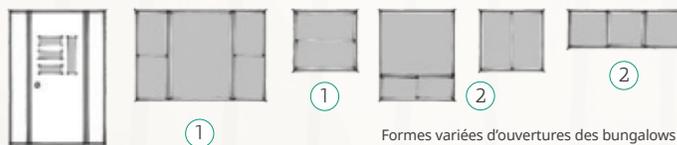
CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

OUVERTURES

- » Disposées asymétriquement sur la façade;
- » Les portes et fenêtres sont dépourvues de chambranles;
- » Les fenêtres sont posées sur des tablettes de béton ou de pierre.

MODÈLES DE PORTES ET FENÊTRES

- » Portes unies en bois peint ou vernis, aux formes d'ouvertures variées, parfois avec jours latéraux;
- » Fenêtres en bois ou en aluminium, à guillotine (1), ou coulissantes (2). Présence fréquente de grands panneaux fixes.



GALERIES ET ESCALIERS

- » Petite galerie protégée par un débordement du larmier et parfois soutenue par une structure légère en bois peint. Celle-ci prend des formes géométriques variées, mais simples;
- » Ces maisons se trouvant près du sol, leurs galeries sont ainsi dépourvues de garde-corps. L'escalier compte deux à quatre marches en bois ou en béton;
- » Ces maisons sont souvent accompagnées d'un abris d'auto.

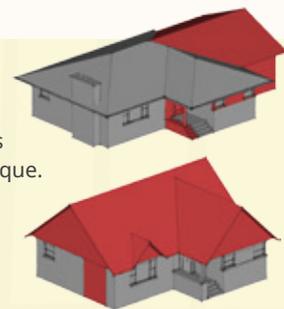
INTERVENTIONS ADÉQUATES

- » Privilégier les agrandissements vers l'arrière qui conservent l'intégrité de la façade.



À ÉVITER

- » Éviter les agrandissements qui affectent les proportions d'origine de la façade, ainsi que le remplacement de composantes originelles de la galerie par des pièces d'influence classique.
- » Éviter le remplacement de la toiture originelle par une toiture à forte pente et l'ajout de pignons d'apparat.



Les informations contenues dans cette fiche sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un portrait exhaustif du style qui est présenté. Avant d'entreprendre des travaux de restauration, de rénovation ou de construction, il est conseillé de contacter un inspecteur en bâtiment de la Division des permis, programmes et inspections, de votre arrondissement en composant le 418 698-3112. Celui-ci sera en mesure de vérifier la conformité de votre projet avec la réglementation d'urbanisme. L'inspecteur en bâtiment peut vous confirmer si votre résidence est située dans un secteur assujéti à un contrôle architectural (PIIA). Dans ce cas, votre demande de permis sera étudiée par le comité consultatif d'urbanisme de votre arrondissement.

Pour en savoir davantage sur les programmes et subventions disponibles, consultez le site Internet à permis.saguenay.ca.